



Collège Giroud de Villette CLAMECY,
Route d'Armes, 58500 Clamecy

Téléphone : 03 87 27 10 88

0580651t@ac-dijon.fr



Ville de CLAMECY



SECTION SPORTIVE REGIONALE DE HANDBALL COLLEGE GIROUD DE VILLETTE CLAMECY

GARÇONS



FILLES



INFORMATIONS 2017 – 2018

LA SCOLARITE AU COLLEGE GIROUD DE VILLETTE :

La section sportive du collège Giroud de Villette s'ouvre à la rentrée 2017, cette structure est reconnue par la Ligue de Bourgogne et de Franche-Comté de Handball et s'inscrit dans le Parcours de Performance Fédérale en Bourgogne.

La section sportive handball du collège de Clamecy doit permettre à chaque élève de mener à bien un double projet : scolaire et sportif.

L'admission à cette section sportive peut se faire, à la rentrée 2017, à partir des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.



LE SUIVI SCOLAIRE :

Le collège est doté d'un intranet via Liberscol, chaque parent possède un code personnel qui lui permet d'une part , de se tenir informé, dans le détail, des contenus, des résultats et du travail à la maison, d'autre part, il permet aux parents, aux enseignants et aux élèves de communiquer facilement.

Le professeur d'EPS responsable de la section sportive sera un interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne le suivi scolaire des élèves. Les élèves bénéficieront au cours de la semaine d'heures d'études obligatoires et d'un suivi spécifique.



LA SECTION SPORTIVE REGIONALE DU COLLEGE GIROUD DE VILLETTE DE CLAMECY

Les élèves inscrits en section sportive bénéficient d'horaires aménagés en semaine qui leur permettent d'avoir un volume hebdomadaire de 7 heures d'entraînement réparties en :

- Développement de la capacité aérobie (capacité à soutenir un effort) /1h par semaine
- Développement des qualités physiques (motricité générale et spécifique, gainage) 1h30 par semaine
- Acquisition des fondamentaux du jeu (travail individualisé par poste et collectif) 4h30 par semaine

Les sportifs sont évalués en compétition à travers le championnat de France UNSS Excellence.

L'encadrement est assuré par un professeur d'EPS et par des diplômés d'état.

À ces séances pratiques s'ajoutera 1 heure par quinzaine consacrée à la formation arbitrage.

LE SUIVI MEDICAL

Un examen complet est effectué en début de scolarité par le médecin régional de la Ligue de Bourgogne de Handball. Le suivi médical de proximité est effectué d'une part, par l'infirmière scolaire permanente de l'établissement au collège, d'autre part par un médecin local.

Deux visites de contrôle sont effectuées en cours d'année scolaire pour veiller à la bonne santé des jeunes.



RECRUTEMENT MASCULIN ET FEMININ 2017 / 2018

Le recrutement de la section sportive se fait selon 4 critères :

- Les résultats scolaires
- Le potentiel morphologique et physique
- La motivation et le projet personnel
- Le potentiel technique au handball

L'entrée en section sportive à la rentrée 2017 s'adresse :

- aux élèves de 4^{ème} à raison de 6 filles et 6 garçons pour un cycle de 2 ans.
- Aux élèves de 3^{ème} à raison de 6 filles et 6 garçons pour un cycle d'un an avec possibilité de poursuivre au lycée de Clamecy.

Les élèves souhaitant bénéficier de ce parcours scolaire, et sous réserve d'un avis favorable de la commission de recrutement, peuvent faire une demande de dérogation dans le cadre du "parcours particulier de l'élève" auprès de la Direction Académique de la Nièvre. La liste d'admission est arrêtée la première quinzaine de juin après avis du chef d'Etablissement (scolarité et internat), du rectorat et de l'inspection académique (scolarité et dérogations).

L'INTERNAT

L'internat est au lycée Romain Rolland de Clamecy situé en face du collège. Les élèves sont répartis en chambre de 4 ou 5 élèves. Un accompagnement des élèves de la section est prévu lors des trajets collège → internat. Un maître d'internat est présent en permanence en dehors des heures de scolarité pour assurer les temps d'étude consacrés au travail personnel et pour assurer le bon déroulement de la vie de groupe. Les internes disposent d'un foyer, d'une salle TV (une fois par semaine).



FINANCES

Le coût de l'internat en pension complète s'élève à environ 1500 € par an. Des aides financières sont attribuées en fonction des situations familiales. D'autres frais annexes sont à prévoir dans une limite de 240 € par an pour les équipements sportifs par exemple.